



MÉCÉNAT MUTUALISTE
FONDS DE DOTATION

Le mécénat des TPE-PME au service des territoires des Hauts-de-France

Pourquoi soutenons-nous des associations reconnues d'intérêt général ?

Caractère Philanthropique et Utilité Sociale

Les associations d'intérêt général ont des objectifs statutaires qui incluent des activités philanthropiques, éducatives, scientifiques, sociales, humanitaires, sportives, familiales, culturelles, ou encore la défense de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine. Cela signifie qu'**elles œuvrent pour le bien-être de la communauté et contribuent à des causes de manière désintéressée.**

Avantages Fiscaux pour les Donateurs

Les associations sont autorisées à délivrer des reçus fiscaux à leurs donateurs, ce qui permet à ces derniers de bénéficier de réductions d'impôts. **Pour les particuliers**, cela se traduit par une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % (75% dans certains cas de figure) du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises, la réduction d'impôt est de 60 % pour les dons jusqu'à 2 millions d'euros, et de 40 % pour les montants supérieurs, dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

Conditions de Fonctionnement

Pour être reconnues d'intérêt général, les associations doivent remplir trois conditions essentielles :

- **Avoir une activité non lucrative**
- **Une gestion désintéressée**
- **S'adresser à un cercle étendu de bénéficiaires.**

Cela garantit que les ressources sont utilisées de manière efficace et équitable pour le bénéfice de la société dans son ensemble, plutôt que pour des intérêts privés ou restreints.

Transparence et Responsabilité

Les associations bénéficiaires de dons sont soumises à des obligations de transparence. Elles doivent déclarer le montant global des dons reçus et le nombre de reçus fiscaux délivrés chaque année. Cette transparence renforce la confiance des donateurs et du public, assurant que les fonds sont utilisés

conformément aux objectifs d'intérêt général.

L'histoire du mécénat en France

Début du XXe siècle : La "Préhistoire" du Mécénat d'Entreprise

Le mécénat d'entreprise en France débute au **début du XXe siècle** avec la **révolution industrielle**. À cette époque, le mécénat n'était pas formalisé et restait discret, principalement porté par des dirigeants de grandes entreprises attirés par l'art.

1979-1986 : Structuration du Mécénat

De 1979 à 1986, le mécénat d'entreprise se structure avec **la création de l'association Admical en 1979**. Le mécénat élargit ses actions de l'art vers des domaines comme le social et l'humanitaire, et devient une partie intégrante de **la stratégie des entreprises**.

1986-2003 : Croissance et Cadre Juridique

Entre 1986 et 2003, le mécénat d'entreprise croît grâce à un **cadre juridique** et des **incitations fiscales**, notamment avec la loi du 23 juillet 1987. La prise de conscience des problèmes sociaux et environnementaux pousse les entreprises à s'engager davantage.

Depuis 2003 : Expansion et Incitations Fiscales

La loi Aillagon de 2003 introduit des déductions fiscales pour les dons, stimulant fortement l'engagement des entreprises. Cette législation professionnalise le mécénat et encourage un plus grand nombre d'entreprises à s'impliquer.

2018 : Confirmation et Impact

En 2018, un rapport de la Cour des comptes montre que **le nombre d'entreprises mécènes a été multiplié par 10** depuis la loi Aillagon. Cette croissance confirme l'efficacité des dispositifs fiscaux et l'importance croissante du mécénat dans la stratégie des entreprises.

À Ne Pas Rater

Dans le prochain numéro, nous mettrons en lumière l'un de nos mécènes, en explorant les motivations derrière son engagement. Nous présenterons également des statistiques sur le mécénat dans les Hauts-de-France.

Nous profitons de cette newsletter pour vous rappeler que **vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail** si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur notre fonds de dotation. **Nous serons ravis d'échanger avec vous.**

06 95 45 73 30 | contact@fddm.org

WWW.FDDM.ORG

